

SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, le conseil municipal de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, dûment convoqué le 04 juillet 2024, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Saint-Martin-en-Vercors.

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Présidence : Andrée SEQUIER

Conseillers municipaux : Lionel DUSSERRE, Patricia MOTTIN, Philippe DESFEUX, Lucie VALENTIN, Anaïs IDELON, Jean VIGNON, Jean-Marie GUILLET, Jean-Christophe DYE

Excusés ayant donné pouvoir : Philippe DESFEUX, Sandrine BELLIER-BENISTAND

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Jean-Marie GUILLET

Autres personnes présentes : Patricia VILLARD (secrétaire de mairie)

Andrée SEQUIER ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil peut se tenir.

➔ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2024**

Le procès-verbal du conseil du 6 juin 2024 est approuvé. Jean-Christophe DYE s'abstient.

➔ **Délibérations**

• **Décision modificative N°1 budget eau et assainissement**

Ajout d'une dépense au compte 6541, admission en non-valeur

Voté à l'unanimité.

• **Décision modificative N°1 budget communal**

Changement de numéro d'imputation comptable entre comptes.

Voté à l'unanimité.

• **Admission en non-valeur budget eau et assainissement**

Montant de la non-valeur : 590,06 €

Voté à l'unanimité

• **Attribution marché public de la restauration scolaire**

Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel à concurrence a été publié pour la fourniture et livraison de la cantine scolaire communale. À la fin de la consultation, seule la SAS PAT MAT

s'est portée candidate. Après analyse de l'offre selon le cahier des charges, le prestataire a répondu aux critères exigés.

L'ensemble du conseil valide l'attribution du marché public à la SAS PAT MAT.

Voté à l'unanimité.

- **Tarif repas 2024/2025**

Madame le Maire informe le conseil que le prestataire des repas de la cantine scolaire augmentera le prix du repas de 0.17 € pour l'année scolaire 2024-2025. Après concertation, il est proposé de répercuter 9 centimes d'augmentation aux familles et 8 centimes à charge de la mairie. Le prix du repas de cantine sera au tarif de 5.20 €.

- **Tarification Sociale Cantine**

Madame le Maire rappelle que la commune a adhéré au dispositif de la tarification sociale de la cantine. Le prix du repas de cantine ayant subi une augmentation, il convient de mettre à jour la tarification de la cantine.

Voté à l'unanimité.

- **Avenant à la convention triennale du dispositif tarification sociale des cantines scolaires**

Cantine à 1 euro : Depuis 2019, les collectivités de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État de 3 € si elles mettent en place une tarification sociale dans leurs cantines. Depuis le 1er janvier 2024, un bonus EGAlim d'1 € est accordé aux cantines répondant à certains critères. La commune de Saint-Martin-en-Vercors a fait les démarches nécessaires pour bénéficier de cette aide complémentaire que nous avons obtenu. Il convient d'établir un avenant à la convention triennale du dispositif tarification sociale des cantines scolaires.

Voté à l'unanimité.

- **Avenant pour l'engin de déneigement**

Madame le Maire informe que la livraison de l'engin de déneigement est prévue fin août. L'avenant au contrat qui prévoyait une livraison au 15 juillet sera annulé, un autre avenant sera rédigé au 15 septembre qui annule et remplace le précédent.

➔ **Décisions**

- **Droit de préemption urbain parcelle F253**

La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour la parcelle F253.

- **Préemption forestière**

La commune renonce à son droit de préférence pour les parcelles boisées D929, D0590 et D0610 suivant les articles L331-24 du code forestier.

➔ **Questions diverses**

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'une partie des habitants du hameau des Revoux se plaignant de l'importance de la circulation sur la départementale, du peu de visibilité dans le hameau, de l'incivilité des conducteurs. Ils demandent des aménagements. S'agissant d'une route départementale, le Centre Technique Départemental de Saint-Jean-en-Royans est destinataire de ce courrier.
- Le repas des seniors a eu lieu le jeudi 20 juin à l'hôtel du Vercors. Il s'est très bien déroulé. Des colis ont été distribués aux personnes ne pouvant pas venir.
- Commémoration du 3 juillet : suite à l'annonce la veille d'une manifestation le préfet et la sous-préfète ne sont pas venus. Les retours sont très positifs : belle cérémonie, magnifique buffet, 93 personnes inscrites au repas républicain. Madame le Maire remercie chaleureusement les employés techniques, administratifs, les élus, le Groupe Patrimoine et plus particulièrement Claudine Thiault qui ont tous œuvré à la réussite de cette journée.

• **Tour de table**

- **École** : Jean-Christophe DYE

Jean-Christophe DYE indique qu'un des vidéo projecteurs de l'école doit être remplacé.

Jean-Christophe DYE informe le conseil que la directrice aurait besoin d'un bureau pour recevoir les parents. La solution serait d'aménager un local vers les toilettes dans la salle de classe des CM. Il faut prévoir la pose de prises électriques, du réseau et d'un écran informatique.

En vue de la venue d'un enfant présentant une pathologie à la prochaine rentrée scolaire, une réunion avec les parents, le personnel de la cantine, du périscolaire et les élus de la commission École sera organisée.

- **Jeunesse** : Lucie Valentin

Chantier Jeunes : Ce chantier d'utilité publique, proposé par l'Espace de Vie Sociale VERTAPOP, aux jeunes de 14 à 17 ans a eu lieu du 8 au 12 juillet sur la commune. Trois adolescents de St Martin et une adolescente de La Chapelle en Vercors ont rénové la porte du cimetière, la petite barrière de la salle des fêtes, celle des toilettes, désherbé le terrain de pétanque et aidé à l'archivage en mairie.

Séance levée à 22h20

Prochain conseil municipal : le 29 août 2024 à 20h30